



Paris, le 6 mai 2010

Fédération des
Conseils de Parents
d'Élèves des Écoles
Publiques

108/110, avenue Ledru-Rollin
75544 Paris cedex 11
Tél.: 01 43 57 16 16
Fax: 01 43 57 40 78
Association loi 1901
reconnue d'utilité publique
Site : www.fcpe.asso.fr
Courriel : fcpe@fcpe.asso.fr

Monsieur Luc Chatel
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle
75700 PARIS

SG/JC/NA/2010/63

Objet : Renouvellement des manuels scolaires de seconde à la rentrée 2010

Monsieur le ministre,

Vous avez récemment publié les nouveaux programmes de la classe de seconde et adressé aux chefs d'établissements une note relative aux dispositions qui devront être prises en matière de renouvellement des manuels scolaires.

Je me permets d'attirer votre attention sur le surcoût que va occasionner l'application d'un tel calendrier pour les familles, ainsi que le nombre d'ouvrages neufs qu'il faudra acquérir au même moment de la rentrée 2010.

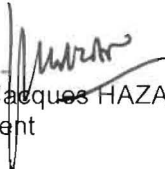
En effet, les élèves entrant en seconde en septembre 2010 ne pourront acquérir que des ouvrages neufs correspondant aux nouveaux programmes, et les élèves actuellement en seconde et passant en première, ne pourront revendre leurs ouvrages qui seront devenus obsolètes. Et ce phénomène se poursuivra tout le long de la scolarité de ces deux cohortes d'élèves, à mesure que les nouveaux programmes de lycée entreront en vigueur en première puis en terminale.

Les dotations financières que la plupart des conseils régionaux veulent bien accorder aux familles pour l'achat des manuels de lycée sera très largement insuffisante.

En outre, au vu du calendrier de publication des manuels de seconde que vous annoncez pour la rentrée de 2010, les fédérations de parents d'élèves ne pourront matériellement pas mettre en place de « bourses aux livres » à destination de ces élèves, dont les familles ne pourront donc pas avoir accès à des tarifs réduits.

Monsieur le ministre, nous vous demandons de faire en sorte que les familles n'aient pas à supporter le surcoût qu'entraînera le renouvellement des manuels scolaires qui suit naturellement les nouveaux programmes de la classe de seconde. Pour cela, nous vous demandons a minima de *débloquer des crédits afin d'abonder les financements apportés par les conseils régionaux*. Il nous semble par ailleurs judicieux de répartir sur trois ans le renouvellement des manuels scolaires, comme ce fut le cas lors de la mise en place des nouveaux programmes de l'enseignement professionnel.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma parfaite considération.


Jean-Jacques HAZAN,
Président

Copie : Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement Scolaire